

**VILLE du FOUSSERET**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 FEVRIER 2018**

**PROCES VERBAL**

*Nombre de Conseillers* L'an deux mille dix-huit, le six février, à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente-et-un janvier, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.  
*En exercice : 19*  
*Présents : 14*  
*Procurations : 3*  
*Votants : 17*

**PRESENTS** M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric - BOCHEREAU Jean-Marie - Mmes CAPOUL Sabine - DUTREICH Nicole - M. FAUR Philippe - Mme GOUENNOU Stéphanie - M. LIGONNIERE Vincent - Mme MENDONÇA Anny- MM. MENIER Richard - PELLETIER Alain - Mmes SCHOCRON Françoise - SENTENAC Danielle.

**ABSENTS** M. BOST Romain excusé.

**EXCUSES** M. DARAN Jacques ayant donné procuration à M. BOCHEREAU Jean-Marie.  
Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à Mme GOUENNOU Stéphanie.  
Mme GOUNOT Cécile excusée.  
M. GRANIER Frédéric ayant donné procuration à Mme AMIEL France

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

M. Vincent LIGONNIERE est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 JANVIER 2018**

M. le Maire rend compte à l'assemblée du suivi des dossiers du précédent conseil. Il demande ensuite aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur le compte rendu de la réunion du 16 janvier 2018. Dans la négative, M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal.

Le compte rendu de la réunion du 16 janvier 2018 est adopté par 16 VOIX POUR 1 abstention : Mme SCHOCRON (Absente au conseil municipal du 16 janvier 2018)
--

**2018-12: CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR UNE ETUDE DE FAISABILITE D'UN LAC PISCICOLE ET DE LOISIRS**

M. le Maire annonce que la commune avait inscrit, en début de mandat, dans sa programmation d'investissement, la création d'un lac piscicole et de loisirs en contre bas du village, côté sud, entre le canal et la Louge.

Après une première réunion avec divers organismes intéressés, il a été demandé des devis pour une étude de faisabilité auprès de deux bureaux d'études.

Nous ont répondu les bureaux d'études CACG et BOUBEE DUPONT.	
CACG	23 313,00 € HT
BOUBEE DUPONT	7 300,00 € HT

M. le Maire a sollicité l'avis de la fédération de la pêche. M. Plassereaud son président note que la proposition de la CACG semble plus complète et offre la garantie d'une étude approfondie du dossier et de la faisabilité du lac.

Par ailleurs, les références de BOUBEE DUPONT ne contiennent pas d'étude de faisabilité pour la création d'un lac piscicole alors que la CACG a déjà réalisé ce type de dossier.

Les élus observent que les propositions sont insuffisamment détaillées et demandent des compléments d'information avant de retenir éventuellement le devis de la CACG.

M. le Maire propose de reporter ce dossier à un prochain conseil municipal, une fois les précisions obtenues sur ce devis.

<b>DOSSIER REPORTE</b>
------------------------

**2018-13 : MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU**

M. le Maire indique avoir reçu le dossier de modification simplifiée du plan local d'urbanisme corrigé par le bureau d'études G2C suite aux observations soulevées par la commune.

Il détaille les modifications apportées au document d'urbanisme et demande à l'assemblée si elle souhaite apporter une ultime correction.

Il appartient ensuite au conseil municipal d'approuver ce document puis de lancer la consultation des personnes publiques associées et la procédure de publicité auprès des administrés.

La procédure dure environ 6 mois à compter de sa prescription.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

**2018-14 : ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 171 AUPRES DE MME LAFFARGUE**

M. le Maire a reçu une proposition d'acquisition de terrain appartenant à Mme LAFFARGUE (parcelle AB 171, sous le chemin de ronde) et pouvant intéresser la commune. En effet, Mme Amiel porte un projet de création d'un jardin botanique dédié aux plantes transmises par les indiens d'Amérique. Elle en présente les contours.

M. le Maire demande à l'assemblée son accord pour cette acquisition à l'euro symbolique et de l'autoriser à recevoir l'acte authentique en la forme administrative.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

**2018-15 : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE POUR LA SIGNATURE DES ACTES AUTHENTIQUES EN LA FORME ADMINISTRATIVE DE CESSION, D'ACHAT OU D'ECHANGE DE BIENS IMMOBILIERS**

M. le Maire souhaite qu'un représentant de la commune soit désigné afin de pouvoir signer les différents actes authentiques en la forme administrative issus des décisions du conseil municipal : cessions, acquisitions, échanges de biens immobiliers. Il propose que Mme AMIEL soit désignée pour représenter la mairie pour ces actes jusqu'à la fin du mandat.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Foire :** M. le Maire dit avoir envoyé aux associations subventionnées par la mairie un courrier les invitant à désigner un représentant afin de réactiver Vivre au Fousseret en vue de la Foire 2018.

**Rénovation de la halle :** M. le Maire fait part au conseil de l'insuffisance d'offres reçues pour la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de la halle. Une seule agence a répondu mais a proposé un tarif onéreux tant pour les travaux que pour la maîtrise d'œuvre. Un bureau d'études spécialisé en urbanisme est recherché afin de mettre en œuvre ces travaux à des tarifs abordables.

**Mairie** : M. le Maire annonce la tenue d'une réunion de préparation des travaux de la mairie et du déménagement, le mardi 13 février 2018, en présence des personnels, de l'architecte et des entreprises. Le début des travaux est prévu le 12 mars 2018.

**Portage des repas** : M. le Maire annonce que Mme Florence PUJOL assurant la distribution des repas pour le service du portage des repas vient d'avoir un accident de la circulation le 24 janvier 2018. Elle est arrêtée pour quelques semaines. Le véhicule lui est hors service. Suite à cet incident, M. le Maire a proposé de mettre à disposition, auprès de la communauté de communes Cœur de Garonne, M. Bruno POUZENC actuellement au service technique et qui assure les remplacements dans la distribution des repas depuis plusieurs années déjà. Une convention a été transmise à la CAP du Centre de Gestion pour approbation et sera soumise au conseil municipal au mois de mars.

**Election** : M. le Maire confirme à l'assemblée la tenue, dans la salle grise de l'ancien collège, de l'élection législative partielle, les 11 et 18 mars 2018. Les élus sont invités à renseigner le tableau de permanence électorale.

**Budget 2018** : M. le Maire annonce l'organisation de plusieurs réunions de préparation du budget primitif 2018. Il demande aux élus si les dates suivantes leur conviennent :

- compte administratif 2017 : mercredi 20/02/2018 – 18h00 – lieu à préciser
- investissements 2018 : jeudi 8/03/2018 -18h00 –petite salle du Picon
- associations et fonctionnement 2018 : jeudi 29/03/2018 – 18h00 - petite salle du Picon

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 5 mars 2018, 20h30, petite salle du Picon.

Le vote du budget par le conseil municipal est fixé au mercredi 11 avril 2018, 20h30.

**SMEA** : M. le Maire a reçu M. SALLES du SMEA afin de faire un point sur les questions d'assainissement collectif au Fousseret. M. SALLES l'a notamment informé du lancement d'un diagnostic au niveau du lotissement, car les réseaux d'assainissement et de pluvial pourraient se rejoindre par endroits.

**SDIS** : M. le Maire indique vouloir relancer, en liaison avec les conseillers départementaux, la demande de construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours au niveau du rond-point du collège, auprès du directeur du SDIS. M. BOCHEREAU indique que le directeur du SDIS viendra visiter le centre d'incendie et de secours du Fousseret le mardi 10 avril 2017, en soirée, avec Mme POUMIROL, la présidente du SDIS. M. le Maire sera présent à cette réunion.

**Communauté de communes** : M. le Maire donne quelques nouvelles de la communauté de communes Cœur de Garonne. Il évoque les transferts de compétence et parle des résultats des CLECT.

**Ecoles** : M. le Maire annonce avoir doté les écoles maternelle et élémentaire d'un téléphone portable afin que les communications puissent être assurées même en cas de panne de réseau filaire, comme arrivé récemment.

**Gendarmerie** : M. le Maire fait part à l'assemblée de la mise en place de réunions, en collaboration avec la Gendarmerie, destinées aux citoyens afin de les sensibiliser à la prévention des délits et incivilités. M. le Maire consulte le conseil municipal sur l'opportunité de proposer de telles réunions au Fousseret. Les élus considèrent opportun de proposer une réunion de sensibilisation à la population. M. le Maire se propose de contacter la Gendarmerie en ce sens.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Pigeons** : Mme MENDONÇA annonce avoir été interpellée par des habitants et des commerçants, Mme FAUR la pharmacienne par exemple, au sujet de la prolifération de pigeons en centre-bourg. Ces derniers, très nombreux, constituent une nuisance en forte progression. Mme MENDONÇA demande au maire de trouver des solutions à ce fléau. M. le Maire reconnaît l'augmentation des pigeons en ville et s'engage à étudier la mise en place de méthodes pour réduire ces nuisances.

**Ecole :** Mme CAPOUL dit avoir vu un camion BOTTAREL livré des pellets à l'école alors qu'il avait été annoncé des livraisons par la société THERMONEO. M. le Maire lui répond qu'une autre société a dû être testée, suite à une consommation rapide de la première livraison de pellets par THERMONEO. Il s'avère toutefois que le problème viendrait surtout de mauvais réglages de la chaudière et de la VMC. M. le Maire a demandé à l'architecte, à l'installateur, au fournisseur et au bureau d'études thermique de comprendre et résoudre ce problème de surconsommation énergétique.

**Stationnement :** Mme SENTENAC dit avoir été interpellée par des automobilistes agacés des difficultés de circulation rue du 19 mars 1962. Le fourgon de SABOR ANDALUZ y est garé à demeure et gêne la circulation. Elle signale aussi l'état très détérioré de la chaussée de cette rue. M. le Maire répond que cette rue devait être traitée dans le cadre des travaux de signalisation. Il va relancer le bureau d'études AXE INGENIERIE afin de régler ce problème.

La séance est levée à 22 heures 00.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	ABSENT EXCUSE
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	ABSENT PROCURATION A M. BOCHEREAU J.-M.
MME DROCOURT ANGELIQUE	ABSENTE PROCURATION A MME GOUENNOU S.
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	
MME GOUENNOU STEPHANIE	
MME GOUNOT CECILE	ABSENTE EXCUSEE
M. GRANIER FREDERIC	ABSENT PROCURATION A MME AMIEL F.
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. MENIER RICHARD	
M. PELLETIER ALAIN	
MME SCHOCRON FRANÇOISE	
MME SENTENAC DANIELLE	